

Vous souhaitez construire, agrandir ou réhabiliter votre habitation, et vous êtes propriétaire, bénéfiez de l'aide gratuite d'un architecte-conseiller du CAUE de l'Ain.

En amont de toutes formalités administratives (dépôt de permis de construire ou déclaration préalable de travaux), vous pouvez nous contacter pour convenir d'un rendez-vous. L'architecte-conseiller vous rencontrera sur le terrain pour **un conseil sur votre projet**.

N'oubliez pas de vous procurer pour ce rendez-vous, les documents techniques indispensables (extrait cadastral, règlement PLU, servitudes, relevés topographique ou du bâtiment, photos...).

Les conseils prodigués seront dégagés de toute mission de maîtrise d'œuvre (plan, devis...) et ne constitueront en aucun cas une autorisation administrative. Un compte-rendu de visite vous sera transmis, ainsi qu'au maire de votre commune.

Le CAUE est un organisme départemental créé par la loi sur l'architecture de 1977.

Téléphone : 04 74 21 11 31 - Mail : contact@caue-ain.com

Pour plus d'informations sur les conditions de notre conseil, consultez le site internet du CAUE de l'Ain dans la rubrique "particuliers"

